

tible, ne sont point celles qu'on a proposées. Loin donc de " plaider coupable ", comme on dit en Angleterre, j'ose demander qu'on ne juge point la cause définitivement sans y réfléchir ; et, puisque la circonstance me le permet, j'introduirai dans le dossier un nouveau grief contre l'Abbé Casgrain, sur un détail dont on appréciera l'importance pour la mémoire de Montcalm, à propos d'un texte essentiel, son *Journal*, que je n'avais point à ma disposition au moment où j'imprimais mon travail, en 1895.

I

L'ABBÉ CASGRAIN ET SES CRITIQUES

Tout d'abord, nous ne saurions trop, les uns et les autres, mettre, autant que possible, hors du débat, la personne privée de l'Abbé Casgrain. Il n'y a lieu d'éprouver à son endroit aucune animosité : ce n'est point tout à fait sa faute s'il est atteint de cette infirmité péremptoire que l'on a spirituellement appelée " le mal constitutionnel de l'inexactitude ". S'il ne mérite point les louanges qu'il réclame, il ne mérite pas davantage l'indignation ni l'antipathie de ceux qui ont pratiqué ses œuvres et connaissent ses petites iniquités sur le terrain de l'histoire. Il ne convient de lui accorder proprement

" Ni cet excès d'honneur ni cette indignité."

Ce n'est point un méchant homme, je le suppose ; et l'on ne peut mieux le définir que par la formule familière dont se servait un de ses adversaires : " Un grand enfant qui se gobe ". Son cas n'est pas rare. Il a eu des ancêtres. On lui en trouverait deux au moins, du siècle dernier, dont le souvenir nous revient invinciblement en mémoire à son propos, et dont il descend sûrement en ligne directe, quoique tous deux fussent prêtres comme lui. L'un pérerait dans les